

COMMUNIQUÉ RÉGLEMENTÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 17 JUIN 2021

DÉSIGNATION DES SCRUTATEURS ET MISE À DISPOSITION DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

Paris, le 26 mai 2021

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2021 À HUIS CLOS

L'Assemblée Générale annuelle de Klépierre SA (la « Société ») se tiendra le **jeudi 17 juin 2021 à 15 heures, à huis clos et hors la présence physique des actionnaires**, au siège social de la Société situé au 26, boulevard des Capucines, 75009 Paris⁽¹⁾.

Afin de permettre aux actionnaires de participer à cette Assemblée dans les meilleures conditions, l'Assemblée Générale sera diffusée en direct sur le site Internet de Klépierre (www.klepierre.com, rubrique « Espace Finance/Assemblée Générale/2021 ») et la vidéo sera également disponible en différé.

L'Assemblée Générale sera présidée par Jean-Marc Jestin, Président du Directoire de la Société. Les deux scrutateurs seront :

- La société Simon Global Development BV, représentée par Monsieur Steven Fivel, actionnaire de la Société choisi parmi les dix actionnaires disposant du plus grand nombre de droits de vote, et
- Monsieur Cyrille Deslandes, actionnaire de la Société.

MODALITÉS DE VOTE ET DE PARTICIPATION

Exceptionnellement, l'Assemblée Générale se tenant à huis-clos, les actionnaires ne pourront pas demander de carte d'admission pour assister à l'Assemblée Générale physiquement.

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions, a été publié au BALO le mercredi 12 mai 2021. L'avis de convocation, comportant également l'ordre du jour, a quant à lui été publié au BALO le mercredi 26 mai 2021.

Les actionnaires sont invités à exercer leurs droits d'actionnaire en votant par correspondance ou par procuration par voie postale ou par internet.

Les modalités de participation et de vote à l'Assemblée générale figurent dans les avis de réunion et de convocation qui sont également disponibles sur le site Internet de la Société (www.klepierre.com, rubrique « Espace Finance/Assemblée Générale/2021 »).



Il est précisé que ces modalités de participation à l'Assemblée Générale pourraient évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux. Les actionnaires sont donc invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2021 sur le site de la Société (www.klepierre.com, rubrique « Espace Finance/Assemblée Générale/2021 »).

QUESTIONS PRÉALABLES

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Directoire les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées de préférence par courriel (assemblee.generale@klepierre.com) ou au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (Klépierre – Direction de la Communication Financière – 26, boulevard des Capucines, 75009 Paris). Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Les questions écrites seront prises en compte dès lors qu'elles sont reçues avant la fin du second jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le mardi 15 juin 2021. La Société s'efforcera toutefois de traiter, dans la mesure du possible, les questions écrites des actionnaires qui seront reçues après la date limite prévue par les dispositions réglementaires et avant l'Assemblée Générale.

Les réponses aux questions écrites seront publiées directement sur le site Internet de la Société (www.klepierre.com, rubrique « Espace Finance/Assemblée Générale/2021 »).

QUESTIONS EN DIRECT PENDANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En complément du dispositif légal des questions écrites, les actionnaires s'étant préalablement authentifiés via la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS auront la possibilité de poser des questions à distance et en direct pendant l'Assemblée Générale. Il sera répondu au plus grand nombre de questions possible, dans la limite du temps imparti.

MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES INFORMATIONS ET DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Tous les documents relatifs à l'Assemblée Générale sont disponibles au siège social de la Société au 26, boulevard des Capucines - 75009 Paris et sur le site Internet de la Société (www.klepierre.com, rubrique « Espace Finance/Assemblée Générale/2021 »).

Les actionnaires peuvent également demander à la Société de leur adresser les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, jusqu'au vendredi 11 juin 2021, de préférence par courriel (assemblee.generale@klepierre.com) ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception (Klépierre – Direction de la Communication Financière – 26, boulevard des Capucines, 75009 Paris).

Enfin, toute information complémentaire peut également être obtenue auprès de :

Société Générale Securities Services
Service Assemblées Générales (SGSS/SBO/CIS/ISS/GMS)
32 rue du Champ de Tir – CS 30812
44308 NANTES Cedex 03
France

(1) Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 (telle que prorogée et modifiée par l'ordonnance n° 2020-1497 du 2 décembre 2020 et le décret n° 2021-255 du 9 mars 2021) et du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 (tel que prorogé et modifié par les décrets n° 2020-1614 du 18 décembre 2020 et n° 2021-255 du 9 mars 2021).

AGENDA

17 juin 2021	Assemblée Générale
21 juin 2021	Détachement du dividende
23 juin 2021	Paiement du dividende
27 juillet 2021	Résultats du premier semestre 2021 (après bourse)
22 octobre 2021	Activité du troisième trimestre 2021 (avant bourse)

CONTACTS RELATIONS INVESTISSEURS

Hubert d'Aillières, Group Head of IR and financial communication

+33 (0)1 40 67 51 37 — hubert.daillieres@klepierre.com

Paul Logerot, IR Manager

+33 (1) 40 67 53 02 — paul.logerot@klepierre.com

Julia Croissant, IR Officer

+33 (0)1 40 67 51 68 — julia.croissant@klepierre.com

À PROPOS DE KLÉPIERRE

Klépierre, leader européen des centres commerciaux, associe une expertise en termes de développement, de gestion locative et d'asset management. Le portefeuille de la société est estimé à 21,9 milliards d'euros au 31 décembre 2020, et compte de grands centres commerciaux dans plus de 10 pays en Europe continentale, qui accueillent des centaines de millions de visiteurs par an. Klépierre détient une participation majoritaire (56,1 %) dans Steen & Strøm, première société foncière scandinave de centres commerciaux. Klépierre est une Société d'investissement immobilier cotée (SIIC) française, dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris, et est membre des indices CAC Next 20, EPRA Euro Zone et GPR 250. Elle est aussi membre d'indices éthiques, comme le DJSI World et Europe, Euronext CAC 40 ESG Index, FTSE4Good, STOXX® Global ESG Leaders, Euronext Vigeo France 20 et World 120, et figure sur la « Liste A » du CDP. Ces distinctions soulignent l'engagement du Groupe dans une démarche proactive de développement durable, ainsi que le leadership mondial du Groupe dans la lutte contre le changement climatique.

Pour en savoir plus, veuillez consulter notre site Internet : www.klepierre.com    

Le présent communiqué réglementé est disponible sur le site internet de Klépierre :
www.klepierre.com

